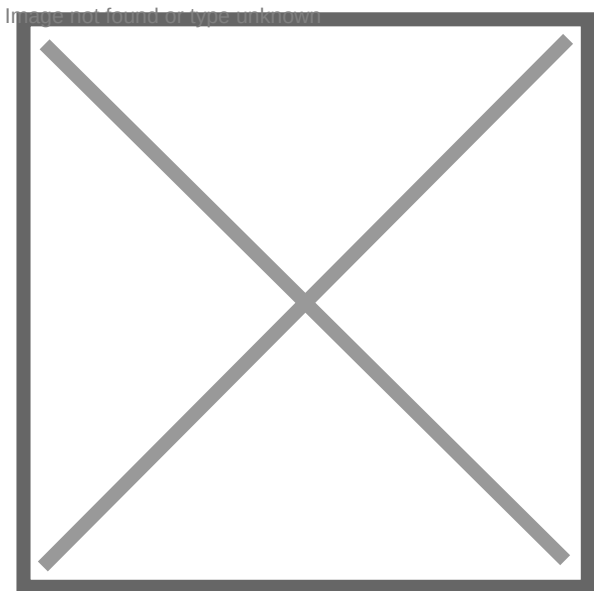




Accident de voiture en état d'ivresse

Par **mananis**, le **03/03/2009** à **14:40**

Mon ami a eu un accident de voiture: il a perdu le contrôle de son véhicule et a foncé dans la murette d'une vieille dame.rnIl était sous l'effet de l'alcool, bien évidemmmment.rn Par la suite, il s'est enfui et a laissé sa voiture à l'endroit de l'accident.rnPersonne n'a été blessé.Mais avant de s'enfuir, il as onné chez la vieille dame qui n'a pas répondu. Le lendemain, il s'est rendu compte de son erreur, et il est allé à la police pour déclarer son accident.rnAucun alcooltest a été fait bien évidemment. Il n'a plus de voiture et un crédit pour la rembourser encore.rnJe voulais savoir que doit-il faire ? Il va devoir payer les remboursements de la réparation de la murette et sa voiture et les dommages pour la vieille dame ? Peut-on faire marcher une assurance ?rnOu l'assurance civile ?Quelles sont les démarches a effectué ?rnJ'ai vraiment besoin d'aide.

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2009** à **15:17**

Bonjourrnrvotre assurance automobile peut couvrir le sinistre.rnrn2 possibilités :rnrvous êtes au tiers : seul les dommages causés à la "vieille dame" seront couverts.rnrnvous êtes en tous risques : vos dommages et ceux de la "vieille dame" seront couvert.rnrnIl convient de faire un constat à l'amiable avec la "vieille dame" et de l faire parvenir à votre assurance automobile.rnrnVotre mari a eu de la chance cette fois-ci. Les conséquences auraient pu être beaucoup plus facheuse si l'accident avait été repéré plus tôt et un contrôle d'alcoolémie avait été entrepris par les policiers ou les gendarmes.rnrnRestant à votre disposition.